

**BUREAU DE CERTIFICATION ET D'HOMOLOGATION (BCH)
 PRODUITS ET SERVICES TECHNOLOGIQUES CERTIFIÉS
 Solutions de Télésanté**

Dernière modification: 10 décembre 2021

certification.homologation@msss.gouv.qc.ca

Solution/module télésanté				Vérification administrative	Vérification TGV *	Date de certification
Nom	Composantes	Version	Fournisseur			
KINLOGIX	SimpleWebRTC-téléconf	6.0x	TELUS SOLUTION EN SANTÉ INC.	✓	✓	16 mai 2018
MEDESYNC	SimpleWebRTC-téléconf	9.0 x	TELUS SOLUTION EN SANTÉ INC.	✓	✓	16 mai 2018
DME-Omnimed	Reacts - téléconf	10.28.x	OMNIMED.COM INC	✓	✓	16 mai 2018
	SRFax - fax			✓	✓	
DME-Myle	Myle	3.4.x	MEDFAR SOLUTION	✓	✓	16 mai 2018
DME-OFYS	Jitsi (WebRTC) - téléconf	5.1.x	LOGICIELS INFO-DATA, INC	✓	✓	16 mai 2018
	SRFax - fax					
REACTS	Microsoft	3.4.x	REACTS	✓	✓	24 septembre 2019
	IOS	3.4.x				24 septembre 2019
	WEB	3.4.x				24 septembre 2019
Zoom Télésanté	WEB	5.4.3	Zoom Video Communications Inc.	✓	✓	18 février 2021
DME-Suite MobileMed	Reacts - téléconf	10.28.x	MEDISOLUTION	✓	✓	Suspendu : En attente certification TGV
	SRFax - fax			✓	✓	
Suivis virtuels	Télésoins à domicile	5.7.x	Orion Health Lted	✓	✓	27 octobre 2021

* **Vérification TGV (Trousse globale de vérification):** Vérification en lien avec la sécurité, la protection des renseignements personnels, la performance et la

Remarque 1 : La colonne «Date de certification» confirme les solutions ayant réussi avec succès toutes les vérifications requises par le MSSS. Le Bureau de certification et d'homologation (BCH) recommande uniquement les solutions ayant une date de certification valide. À noter qu'une certification conditionnelle est émise lorsque des éléments de non-conformité sans risque majeur ont été identifiés et pour lesquels le fournisseur s'est engagé à y remédier dans un délai précis.

Remarque 2 : Lorsqu'il est indiqué « Suspendu », il faut comprendre que la solution en question ne satisfait pas à au moins une des exigences importantes dans le cadre de la certification DME et que le BCH est en attente du dépôt d'un plan de redressement viable de la part du fournisseur pour corriger la situation.

Remarque 3 : Tous les fournisseurs intéressés à obtenir une certification pour leur solution de télésanté sont invités à consulter le site du BCH et en faire la demande en remplissant et transmettant au BCH le formulaire de demande de la certification TGV dûment complété :

<http://www.ti.msss.gouv.qc.ca/Familles-de-services/Bureau-de-certification-et-d-homologation/Documents.aspx>